

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 16/05/24

ID : 011-211104088-20240411-4952024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE VERZEILLE 495/2024**

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Vote par procuration : 01

Nombre de membres présents : 09

Présents : Christian AUDIER, Marie-Lyne EXPERT, Frédéric AUDIER, Ludovic BERAIL, Laurence MAURI, Pierre-Jean VILASI, Jacky CROIBIER, Rachel RIVAL, Mohamed SABRI.

Absents excusés : Cynthia COURRIEU, Martine LARREGOLA (procuration Christian AUDIER)

Secrétaire de Séance : Frédéric AUDIER.

Le onze avril deux mille vingt-quatre le Conseil Municipal de la Commune de Verzeille, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la Présidence de Monsieur Christian AUDIER, Maire.

OBJET : Désignation d'un membre du Conseil Municipal appelé à signer les autorisations d'urbanisme en cas d'intéressement du Maire.

L'article L422-7 du code de l'urbanisme stipule que si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit pour un membre de sa famille, le conseil municipal désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Actuellement, Monsieur le Maire est « intéressé à titre personnel » dans la délivrance d'une autorisation d'urbanisme en cours d'instruction.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de désigner Mme Laurence MAURI pour prendre la décision relative à la délivrance de cette demande en cours.

En outre, et la mesure où cette situation pourrait se reproduire, il est nécessaire d'adopter une délibération globale calant pour toutes les décisions pour lesquelles le Maire serait intéressé pendant la durée de son mandat.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De désigner, pour la durée du mandat, Mme Laurence MAURI pour prendre les décisions relatives à délivrance des autorisations d'urbanisme pour lesquelles le Maire serait intéressé.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS PAR LES MEMBRES PRESENTS QUI ONT SIGNE AU REGISTRE.

Le 11/04/2024.

Le Maire, Christian AUDIER

